



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Point 65 de l'ordre du jour provisoire\*

### Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

## Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des divers engagements, défis et perspectives

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la résolution 63/10 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général est prié de présenter un rapport exhaustif sur le thème "Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives" en vue d'établir, avant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, un mécanisme destiné à assurer la mise en œuvre prompte et intégrale de tous les engagements concernant le développement de l'Afrique.

Le rapport mesure les effets qu'ont sur le développement les trois crises dans lesquelles l'Afrique se trouve précipitée: crise économique et financière, crise alimentaire, changements climatiques et crise de l'énergie. Il examine également les principaux engagements pris par les États africains et les institutions africaines, les partenaires de développement et les Nations Unies, en faveur du développement du continent, et leur état d'avancement. L'accent est mis sur les engagements pris dans les domaines de la croissance économique durable, du développement humain, de la gouvernance et de la sécurité, de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette, de la libéralisation des échanges et de l'aide au commerce. Le rapport passe en revue les différentes instances de surveillance et souligne que le suivi est indispensable si l'on souhaite atteindre les objectifs internationaux.

Il parvient au constat que les crises sont survenues à un moment où les pays africains connaissent une remarquable croissance économique. L'année 2008 a donc été marquée par un ralentissement en Afrique dans des secteurs clés tels que la croissance économique, le développement agricole et l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'en ce qui concerne nombre d'autres indicateurs du développement humain. Pour inverser cette tendance, le présent rapport formule certaines recommandations concrètes.



## Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Développement de l’Afrique: besoins et défis .....	4
A.	Incidence de la crise économique et financière en Afrique .....	4
B.	Répercussions de la crise alimentaire en Afrique.....	6
C.	Changements climatiques et crise de l’énergie .....	7
D.	Autres défis relatifs au développement .....	9
III.	Engagements et état d’avancement.....	10
A.	États africains et institutions africaines .....	10
1	Croissance économique durable.....	10
2	Développement humain .....	13
3	Gouvernance et sécurité.....	14
B.	Partenaires de développement.....	14
1	Aide publique au développement et allègement de la dette.....	15
2	Libéralisation des échanges et aide au commerce .....	16
3	Coopération Sud-Sud.....	17
C.	Les Nations Unies.....	18
IV.	Panorama des instances de surveillance .....	19
V.	Conclusions, recommandations et perspectives .....	20

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la résolution 63/10 de l'Assemblée générale intitulée « Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique », dans laquelle le Secrétaire général est prié de présenter un rapport exhaustif assorti de recommandations sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » en vue d'établir, avant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, un mécanisme destiné à assurer la mise en œuvre prompte et intégrale de tous les engagements concernant le développement de l'Afrique. Ce rapport emprunte à un rapport semblable du Secrétaire général en date du 15 juillet 2008<sup>1</sup>, et insiste sur les engagements pris et les progrès accomplis au cours des 12 derniers mois. Il s'appuie sur les éléments fournis par l'équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur l'Afrique. Il se fonde également sur les informations et données fournies par les États Membres, par la Banque africaine de développement, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce rapport s'inscrit dans le prolongement du rapport du Secrétaire général intitulé Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: septième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international<sup>2</sup>.

2. La résolution a été adoptée lors de la réunion de haut niveau intitulée « Les besoins de développement de l'Afrique », qui s'est tenue au Siège le 22 septembre 2008. A la réunion il a été reconnu que d'énormes progrès sont possibles si les engagements de la communauté internationale se traduisent par des faits. Le 25 septembre 2008, la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'est achevée sur un certain nombre de nouvelles promesses et a permis de dégager quelque 17 milliards de dollars.

3. Ces rencontres ont été l'occasion pour les membres de la communauté internationale de réaffirmer l'importance qu'ils attachent au développement de ce continent. Elles ont par ailleurs préparé le terrain à la Conférence d'examen de Doha de 2008 sur le financement du développement et ouvert la voie à d'autres manifestations de haut niveau en 2008 et 2009, comme la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (juin 2009), la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur organisée par l'UNESCO (juillet 2009), et le sommet de l'Union africaine qui avait pour thème « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire » (juillet 2009). Tout comme la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue en décembre 2009, ces rencontres viennent à point nommé pour que soient décidées d'un commun accord de nouvelles stratégies en faveur du développement de l'Afrique.

4. Depuis plusieurs années le contexte économique et politique en Afrique connaît une évolution favorable, avec de bons résultats économiques et un nombre bien moindre de pays en proie à des conflits armés. Toutefois, la conjoncture internationale actuelle a mis à mal cette évolution extraordinaire. Dans le sillage de la crise financière et économique et devant la poursuite de la crise alimentaire, des

---

<sup>1</sup> A/63/130.

<sup>2</sup> A/64/204

changements climatiques et de la crise énergétique, les succès péniblement obtenus pour éliminer la pauvreté ont été remis en cause. Outre l'effet sur les indicateurs économiques, ces crises ont un impact social et humanitaire sur la vie quotidienne de près de 950 millions d'Africains. A six ans de l'échéance fixée par la communauté internationale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, plusieurs rapports indiquent que la plupart des pays subsahariens ne sont pas en passe d'atteindre ces objectifs pour 2015. Dans cette perspective, les Gouvernements africains, les Nations Unies et les partenaires de développement se doivent de prendre des mesures vigoureuses pour donner suite à leurs promesses.

## **II. Développement de l'Afrique: besoins et défis**

5. Les trois crises majeures qui touchent aujourd'hui le continent – crise économique et financière, crise alimentaire, changements climatiques et crise de l'énergie – sont liées et ne doivent pas être envisagées isolément. Ces crises devront être au cœur de l'effort à accomplir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

### **A. Incidence de la crise économique et financière en Afrique**

6. L'Afrique n'était pas au centre de la crise économique et financière mais se retrouve touchée par un effet de contagion. Il est vrai que la région a été à l'abri de certains effondrements qui se sont produits dans le monde développé, mais il n'en reste pas moins que ces crises ont un profond impact. Les progrès socio-économiques et politiques récemment obtenus à l'arraché pourraient être réduits à néant. La baisse de la demande de produits africains et les brusques fluctuations du cours des matières premières retentissent sur l'équilibre comptable et financier. Un certain nombre de pays africains, principalement ceux qui dépendent largement des exportations de carburants et de métaux, assistent à une détérioration des termes de l'échange. L'OCDE, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique prévoient un fléchissement de la croissance en Afrique – celle-ci serait de 2,8 % en 2009, contre 5,7 % en 2008 et 6,1 % en 2007.

7. Il se peut que le resserrement des conditions de crédit à l'échelle mondiale conduise à une pénurie de capitaux privés. Avant la crise financière, les apports nets de capitaux privés à destination de l'Afrique subsaharienne avaient augmenté fortement, et ce, depuis 2002, jusqu'à atteindre 55,5 milliards de dollars en 2007, mais on s'attend à une contraction en 2008 – ils ne s'élèveraient qu'à 35,9 milliards de dollars. Une autre conséquence de la crise est la chute des envois de fonds, due à la hausse du chômage dans les pays développés. Les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne atteignaient 18,6 milliards de dollars en 2007 et devaient atteindre 19,8 milliards en 2008, mais il est probable que ce volume s'effondrera en 2009.

8. La crise financière pourrait avoir pour conséquence un amenuisement de l'aide publique au développement (APD) en 2009. Étant donné que certains donateurs fixent leurs objectifs en matière d'aide en pourcentage du PIB, une diminution de ce dernier pourrait entraîner une diminution de l'aide. Il existe aussi un risque de plus en plus grand de voir resurgir l'endettement. Les États lourdement endettés, dont la dette est libellée dans des monnaies étrangères, pourraient cesser d'assurer le service de leur dette à cause d'une dépréciation de leur monnaie. La crise donnera

probablement lieu à des compressions budgétaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les femmes, par exemple, devront sans doute faire face à une plus grande insécurité de revenu et à des responsabilités familiales plus grandes. Selon l'Organisation Internationale du Travail, environ 3 millions de personnes supplémentaires pourraient se retrouver sans emploi en Afrique subsaharienne, portant le nombre total de chômeurs à 28 millions. Si la récession se prolongeait et que les besoins sociaux étaient insuffisamment pris en compte, il pourrait s'ensuivre des désordres sociaux, une montée de la criminalité et un affaiblissement de la gouvernance. Enfin, les crises ont des effets immédiats sur le financement du commerce et les petites entreprises, et les nouveaux candidats pourraient avoir des difficultés à obtenir des crédits commerciaux.

9. Les dirigeants africains ont exprimé leur détermination à s'attaquer aux effets préjudiciables de la crise. De nombreux Gouvernements ont mis en place des dispositifs de surveillance chargés de suivre l'évolution de la crise et de formuler des réponses ciblées. De plus, les Gouvernements ont adopté des batteries de mesures, parmi lesquelles des plans de relance budgétaire, des aides spéciales à des secteurs donnés et une politique d'expansion monétaire. D'autre part, la Banque africaine de développement apporte un soutien par le truchement d'une Facilité de liquidité d'urgence dotée provisoirement de 1,5 milliard de dollars et par la mise en place de l'Initiative pour le financement du commerce dotée d'1 milliard de dollars. Cependant, comme l'ont signalé le Comité des Ministres africains des finances et les Gouverneurs des banques centrales, les ressources modestes des États africains ne sont pas adéquates face à la gravité de la situation<sup>3</sup>.

10. La communauté internationale a également pris des mesures pour contrer les effets négatifs de la crise sur ce continent. En avril 2009, au Sommet de Londres, le G-20 s'est engagé à dégager 50 milliards de dollars pour soutenir la protection sociale, dynamiser le commerce et préserver le développement des pays à faible revenu; à augmenter substantiellement les prêts proposés par les banques multilatérales; et à doubler la capacité du FMI à octroyer aux pays à faible revenu des prêts à des conditions privilégiées. Parallèlement, la Banque mondiale a appelé les Gouvernements des pays développés à verser 0,7 % de leur plan de relance à un fonds de vulnérabilité de façon à venir en aide aux pays les plus pauvres. En supposant que le montant des programmes de relance s'élève à 2 ou 3 mille milliards de dollars d'ici à 2010, cela signifierait un apport supplémentaire oscillant entre 14 et 21 milliards pour les pays en développement. Les Nations Unies ont également tenté de parer à la crise. Le rapport du Secrétaire général sur la crise financière et économique, publié comme document de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, a fait apparaître qu'« une coordination internationale insuffisante pourrait non seulement compromettre la reprise économique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais pourrait aussi avoir des répercussions de plus vaste ampleur au plan de la sécurité »<sup>4</sup>. Dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, il est dit qu'« une part appropriée de toutes les ressources supplémentaires dont on pourrait disposer – liquidités à court terme comme

<sup>3</sup> « Impact de la crise sur les économies africaines – Poursuivre dans la voie de la croissance et de la réduction de la pauvreté », Rapport du Comité des Ministres africains des finances et des Gouverneurs des banques centrales (17 mars 2009).

<sup>4</sup> A/CONF.214/4, par. 39.

financement à long terme du développement – doit être allouée aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés »<sup>5</sup>. En outre, la commission d'experts établie par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et chargée d'examiner les réformes du système financier et monétaire international invite les pays à haut revenu à abolir les subventions au coton, qui faussent les prix, au détriment des pays africains.

## **B. Répercussions de la crise alimentaire en Afrique**

11. L'un des plus importants défis de ce siècle, au regard des bouleversements climatiques et de la crise financière, pourrait être d'assurer la sécurité alimentaire en Afrique. La hausse des prix des denrées alimentaires durant la période 2006-2008 a fait que certains produits de base ont augmenté de 50 à 200 % et qu'à travers le monde, entre 109 et 126 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté. La population de l'Afrique ayant toutes les chances de croître sensiblement, le continent risque de se trouver plongé dans une crise alimentaire de plus en plus grave, tant que la gestion de ses ressources naturelles ne sera pas modifiée. La sécurité alimentaire doit donc être envisagée d'une manière plus globale, qui fasse la part belle aux changements climatiques, à l'utilisation des sols et des ressources pour la production de certains types de biocarburants, aux subventions à l'agriculture distribuées dans les pays riches, aux investissements agricoles et à l'efficacité.

12. L'Union africaine s'est attelée au problème de la flambée des prix des denrées alimentaires l'an passé. La crise alimentaire figurait en bonne place à l'ordre du jour du sommet de l'Union africaine qui a eu lieu en Égypte en juillet 2008. Conformément aux objectifs du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD, les dirigeants africains ont arrêté un train de mesures allant du court terme au long terme destinées à améliorer la sécurité alimentaire. Ainsi, de plus gros investissements doivent être consacrés aux facteurs de production comme les sols, les ressources en eau et les intrants essentiels, par exemple les semences améliorées et les engrais. La treizième session du sommet de l'Union africaine, en juillet 2009, était axée sur le thème « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire ». Qui plus est, la Banque africaine de développement a approuvé une enveloppe de plus de 700 millions de dollars pour la période 2008-2009 afin de régler le même problème. Parmi les mesures à long terme, la Banque africaine de développement prévoit l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau, le développement de l'irrigation et la réduction des pertes après récolte. L'équipe spéciale dirigée par l'Union africaine/NEPAD chargée de la hausse du prix des denrées alimentaires coordonne l'harmonisation des financements en vue de lutter contre l'envol des prix.

13. La communauté internationale a, elle aussi, fait preuve de sa bonne volonté. La Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, à Rome en juin 2008, a adopté une déclaration appelant la communauté internationale à accroître son aide aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés et à ceux qui subissent de plein fouet les conséquences des prix élevés des denrées alimentaires. La Conférence a adopté des mesures à court, moyen et long terme afin d'amortir l'impact de la crise. Bien que les donateurs aient promis 22 milliards de

---

<sup>5</sup> A/CONF.214/3, par.10.

dollars pour venir à bout de la crise alimentaire, seuls des versements limités ont été effectués. La Conférence de suivi de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, qui a eu lieu à Madrid en janvier 2009, a évalué les progrès accomplis depuis le sommet de Rome et les participants se sont entendus sur des priorités et des engagements pour aller de l'avant. Un accord s'est fait autour de la nécessité de résoudre le problème de la faim sous tous ses aspects et à l'échelle planétaire. Il a également été réaffirmé qu'un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition devrait être mis en place en 2009.

14. En juillet 2008, le système des Nations Unies a créé l'équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire -- mécanisme de coordination présidé par le Secrétaire général -- et a établi le Cadre d'action global, qui représente la voix concordante des institutions et des organisations. Parmi les autres mécanismes censés trouver des remèdes à la crise alimentaire figurent le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale, fonds doté de 1,2 milliard de dollars destiné à des interventions rapides, créé en 2008 par la Banque mondiale; un appui aux réponses immédiates face à la hausse des prix des denrées alimentaires apporté par la huitième reconstitution de ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA); et la Facilité alimentaire de la Communauté européenne d'un milliard d'euros. Parallèlement, l'Initiative sur la flambée des prix des aliments, lancée par la FAO (Food and Agriculture Organization) en décembre 2007, prend de l'essor. Elle s'adresse principalement aux petits fermiers qu'elle aide, à court terme, à réussir leurs prochaines récoltes, et, à long terme, à augmenter leur production vivrière grâce à des semences améliorées et des engrais. La réunion du G-8 à L'Aquila, en Italie, a promis une aide à l'agriculture de 20 milliards de dollars. Ces fonds permettront d'édifier une économie agricole dans les pays qui en ont besoin, en particulier en Afrique.

### **C. Changements climatiques et crise de l'énergie**

15. Bien que l'Afrique ait le plus faible taux d'émission de gaz à effet de serre par personne au monde, les incidences des bouleversements climatiques dans la région seront vraisemblablement spectaculaires. Dans la plupart des pays, l'agriculture est entièrement tributaire de la saison des pluies et par conséquent, une sécheresse prolongée causera un préjudice sérieux à la production vivrière. Des saisons sèches à répétition poussent aussi les populations à migrer vers d'autres régions, ce qui pourrait éventuellement susciter des conflits entre des communautés se disputant de maigres ressources. À cela s'ajoute le fait que plusieurs zones littorales seraient touchées par la montée du niveau de la mer résultant des changements climatiques. Comme l'a mis en lumière le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Afrique devrait être plus exposée aux maladies à transmission vectorielle et l'état nutritionnel s'en ressentirait.

16. A plusieurs reprises, l'Union africaine a fait part de ses préoccupations au sujet de la vulnérabilité des appareils socioéconomique et productif de l'Afrique aux mutations climatiques. En 2003, le Plan environnement du NEPAD a établi des directives relatives à l'environnement pour que soient abordées les questions écologiques. De plus, la décision sur les changements climatiques et le développement en Afrique, prise en 2007 par l'Assemblée de l'Union africaine à sa

huitième session ordinaire<sup>6</sup>, s'accompagne d'une large palette d'engagements, visant à intégrer les changements climatiques et les stratégies d'adaptation dans les politiques, programmes et activités de développement au niveau des pays et des sous-régions. A ce jour, 29 pays africains ont mené à bien leur programme d'adaptation national qui propose des modes d'action pour répondre en priorité aux besoins urgents et immédiats liés à l'adaptation aux modifications du climat. D'autre part, en 2009, les Gouvernements se sont ralliés à une position africaine commune sur les changements climatiques lors de discussions en prélude aux futures négociations internationales sur les changements climatiques, qui auront lieu à Copenhague en décembre 2009. En vue d'honorer ses engagements, le NEPAD a tenté de donner la priorité aux changements climatiques dans son programme de 2009. Néanmoins, les Gouvernements africains doivent encore tenir leur promesse d'entreprendre une campagne de sensibilisation parmi les responsables politiques, les décideurs et la société civile, et mettre à disposition des fonds pour promouvoir et renforcer l'application de la science et de la technologie au service de la collecte et de l'analyse de données sur le climat.

17. La communauté internationale a également pris des dispositions pour trouver des solutions aux effets qu'aura l'évolution du climat dans la région. Au Sommet du G-8 en 2003, il a été convenu de créer des centres régionaux chargés du climat pleinement opérationnels en Afrique, et à Gleneagles en Écosse, en 2005, le plan d'action des pays du G-8 s'est réorienté vers une stratégie plus large qui englobe l'efficacité énergétique, les technologies non polluantes et l'appui à l'adaptation. A la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Bali en 2007, les participants ont décidé de lancer un Fonds pour l'adaptation destiné à soutenir des projets dans les pays en développement, qui permettraient aux populations de surmonter les problèmes provoqués par les changements climatiques. Ce fonds ne fonctionne pas encore et sa valeur actuelle varie de 200 à 300 millions de dollars. En 2008, l'Union africaine et l'Union européenne ont aussi exposé leurs craintes communes concernant le réchauffement de la planète et l'intérêt qu'elles ont toutes deux à voir aboutir un accord international ambitieux post-Kyoto qui serait entériné par une déclaration conjointe sur les changements climatiques. En 2009, l'Union européenne a financé une station de réception des données satellitaires installée au siège de l'Union africaine, qui permet de suivre l'impact des bouleversements climatiques. Qui plus est, par le canal de l'Alliance mondiale contre le changement climatique, l'Union européenne a affecté 50 millions d'euros, sur la période 2008-2010, à la lutte contre les changements climatiques dans certains pays africains.

18. Les mutations climatiques pourraient aussi aggraver la crise énergétique dont souffre déjà l'Afrique, et qui se manifeste soit par l'absence d'approvisionnement en énergie, soit par une distribution défectueuse. Environ 550 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité et en de nombreux endroits du continent se produisent des coupures de courant systématiques, dont pâtissent les affaires. Les problèmes énergétiques surgissent parce que l'infrastructure électrique est dans un état de délabrement avancé et qu'aucune nouvelle infrastructure de taille n'a été développée depuis des années. De surcroît, la région n'a pas été capable de diversifier ses sources d'énergie et de passer des ressources traditionnelles aux énergies renouvelables et autres ressources énergétiques non traditionnelles qui abondent. Moins de 7 % du potentiel hydroélectrique de l'Afrique est aujourd'hui utilisé.

---

<sup>6</sup> Assembly/AU/Dec.134 (VIII).

Enfin, les changements climatiques ont contribué à accentuer l'irrégularité des précipitations et ont gravement compromis la capacité de production des barrages hydroélectriques, tant en Afrique de l'Est qu'en Afrique de l'Ouest, obligeant les pays à dépenser leurs modestes ressources pour augmenter la capacité de production électrique en urgence. L'Afrique, qui compte 13 % de la population mondiale, consomme seulement 3 % de l'énergie produite à des fins commerciales au niveau mondial.

19. D'après les dernières données disponibles, l'appui extérieur au secteur de l'énergie s'est considérablement élargi. Les engagements de dépense de l'APD ont affiché une nette progression, passant de 1,9 milliard de dollars en 2005 à 2,4 milliards en 2006. La Banque africaine de développement, ainsi que la Banque mondiale au titre du Cadre d'investissement dans l'énergie propre pour le développement durable, incitent à explorer plusieurs pistes pour relever les défis en matière d'énergie dans les pays en développement: améliorer l'accès à l'électricité dans les zones urbaines et rurales; moderniser les réseaux électriques nationaux; aider à mettre au point des arrangements rationnels électricité-commerce; favoriser les systèmes de distribution d'énergies renouvelables hors réseau; et promouvoir les carburants domestiques écologiquement viables. Ce cadre d'investissement répond à la demande du G-8, exprimée à Gleneagles, d'avoir un cadre d'investissement en rapport avec les changements climatiques, les énergies propres et le développement durable. Les pays africains ont eux aussi commencé à prendre en main ces problèmes en développant les interconnexions énergétiques régionales et en facilitant le commerce de l'électricité à l'échelle régionale, grâce à la création de réserves électriques régionales dans toutes les sous-régions.

#### **D. Autres défis relatifs au développement**

20. Non seulement l'Afrique est aux prises avec les crises financière, alimentaire et les changements climatiques, mais son impressionnant potentiel n'a pas été pleinement mis en valeur, en raison d'un ensemble de facteurs endogènes et exogènes analysés par le Secrétaire général dans son rapport sur « Les besoins de développement de l'Afrique » (A/63/130). Si, de fait, les indicateurs sociaux et économiques sont meilleurs, la plupart des défis persistent: le nombre de conflits armés a augmenté, l'exode des cerveaux est toujours frappant, et la gouvernance dans certains États continue à être caractérisée par le pouvoir personnel et la corruption. Dans le contexte actuel des crises financière, alimentaire et de l'évolution du climat, certaines de ces fragilités ont été amplifiées.

21. Par ailleurs, l'Afrique est plus fortement touchée par le VIH/sida que toute autre région du monde. Selon ONUSIDA, quelque 22 millions de personnes vivaient avec le VIH à la fin de l'année 2007 et près d'1,9 million de personnes supplémentaires ont été infectées par le virus pendant la même année. On estime qu'en Afrique subsaharienne 11,6 millions d'enfants de moins de 18 ans sont orphelins suite au sida. Hormis les conséquences humaines et sanitaires dramatiques, l'impact du VIH/sida sur le plan économique se traduit par une croissance ralentie et une misère grandissante, un déséquilibre dans l'allocation des ressources, dont certaines sont retirées aux secteurs de production, et une proportion de plus en plus grande de personnes assistées.

22. D'autre part, l'Afrique connaît la plus grosse croissance urbaine du monde. Si cette croissance est partiellement imputable à la migration en provenance des zones rurales, elle s'explique en grande partie par un accroissement naturel de la population urbaine. Selon le rapport de 2008 d'ONU-Habitat sur l'état des villes d'Afrique, approximativement 40 % des Africains vivront en zone urbaine, et en 2030 ce chiffre pourrait englober la moitié de la population du continent. ONU-Habitat estime que 62 % de la population urbaine de l'Afrique subsaharienne vit actuellement dans des taudis. Si la croissance de la population de l'Afrique est la plus rapide au monde, les zones urbaines ne sont pas en mesure de s'adapter à la poussée démographique. Malgré le phénomène évident d'urbanisation, les Gouvernements nationaux et les groupes de développement continuent à consacrer toute leur énergie au développement économique rural. Dans un effort pour inverser cette tendance, ONU-Habitat, la Commission économique et le secrétariat du Groupe des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont signé en juin 2009 une déclaration qui invitait fermement à mettre les problèmes urbains au rang des priorités dans l'ordre du jour relatif au développement dans les pays des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

### **III. Engagements et état d'avancement**

#### **A. États africains et institutions africaines**

23. Au cours des dernières dizaines d'années, nombre de nouvelles initiatives mises en place en Afrique en faveur du développement n'ont pas produit les résultats escomptés. Toutefois, l'avènement d'un nouveau millénaire a annoncé une nouvelle phase dans le développement de l'Afrique, marquée par des engagements plus hardis et un suivi plus rigoureux. Dans ces nouvelles circonstances, les États africains se sont montrés désireux d'accorder une plus grande place au régime du droit, à la démocratie et aux droits de l'homme. Cette nouvelle phase se caractérise également par la reconnaissance que le développement de l'Afrique ne pourra se faire non seulement sans la volonté acharnée de la communauté internationale, mais aussi et avant tout, sans la volonté des États africains et des institutions africaines d'être réellement aux commandes. Sans vouloir méconnaître les conséquences néfastes de l'héritage colonial dans la région, on ne peut user de cet argument pour dissimuler les actes répréhensibles d'aujourd'hui. Le développement de l'Afrique incombe à l'Afrique. Dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, adopté en 2000, les dirigeants africains se sont déclarés résolus à « relever les défis multiformes auxquels sont confrontés notre continent et nos peuples, à la lumière des changements sociaux, économiques et politiques qui se produisent dans le monde ».

#### **1 Croissance économique durable**

24. Il convient de saluer la reprise de la croissance de nombreuses économies africaines depuis le milieu des années 90. On estime que le taux de croissance de l'économie de l'Afrique a été de 5,7 % en 2008; pour la première fois en 45 ans, la croissance a été supérieure à 5 % pendant cinq ans d'affilée. Certes, les prix élevés des matières premières ont contribué à la croissance de l'Afrique, mais les réformes politiques et économiques ont aussi eu pour effet une amélioration de la gestion économique et de l'environnement commercial. Pourtant, en raison de la crise

économique et financière, le rythme de la croissance s'est ralenti et le taux de croissance est censé atteindre seulement 2,8 % en 2009, bien en dessous du taux moyen de 7 % qui permettrait, selon les estimations, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Du même coup, en 2008, la marche vers la réduction de la pauvreté a été freinée. Bien que les prix des denrées alimentaires au niveau international aient baissé depuis la mi-2008, les bienfaits ne seront pas perceptibles immédiatement car l'évolution des prix locaux marque un temps de retard par rapport à celle des prix mondiaux. La Banque mondiale a indiqué dans son rapport de suivi mondial de 2008 qu'en 2009, 386 millions de personnes en Afrique subsaharienne vivent en-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 1,25 dollar par jour -- un léger mieux par rapport aux 382,7 millions de 2008 -- et le revenu par habitant, ajusté en fonction des termes de l'échange, accusera une baisse en 2009 dans nombre de pays africains. Pris dans leur ensemble, les pays subsahariens sont particulièrement affectés: 13 pays verront leur revenu par habitant reculer en 2009, de l'ordre de 11 % en moyenne. La Banque mondiale a estimé que l'Afrique subsaharienne ne sera pas en mesure de parvenir à l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

25. L'Afrique a fait des avancées en ce qui concerne la libéralisation du commerce et la diversification économique, notamment pour ce qui est de la réduction des droits sur les importations et des taxes à l'exportation, ainsi que des restrictions quantitatives. Cela a entraîné une hausse des exportations, dont le montant est passé de 159 milliards de dollars en 2000 à 424 milliards en 2007. En revanche, l'intégration économique régionale a marqué le pas, à cause d'obstacles aux échanges transfrontières et des multiples appartenances des communautés économiques régionales qui se chevauchent. La part des échanges intrarégionaux dans l'ensemble du commerce en Afrique ne représentait que 9,5 % en 2007.

26. Un autre moteur de croissance pour ce continent est l'agriculture, qui représente plus de 40 % du produit total des exportations. Les pays africains sont en train d'inclure le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union africaine/NEPAD dans leurs stratégies et leurs plans de développement agricole et rural. Néanmoins, en juin 2009, seuls huit pays avaient réussi à affecter 10 % de leur budget national au développement de l'agriculture en 2008, comme l'avait prévu la Déclaration de Maputo de l'Assemblée de l'Union africaine, et uniquement neuf pays dépassaient l'objectif de croissance de 6 % fixé pour le secteur agricole. La lenteur de ces progrès s'explique essentiellement par les stratégies inadéquates du secteur agricole et l'absence de sanctions de la part de l'Union africaine à l'égard des pays qui ne se plient pas aux règles. Cela n'a pas empêché les partenaires de conclure un accord sur les problèmes de financement et l'application du Programme intégré pour le développement de l'agriculture. Désormais, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme intégré, lancé en 2008, avec une promesse de dotation initiale de 50 millions de dollars, est opérationnel.

27. Quant aux infrastructures, l'Union africaine a dressé un plan prioritaire nommé « Interconnecter l'Afrique », qui fait partie de son plan stratégique pour la période 2004-2007, et le Plan d'action à court terme du NEPAD pour l'infrastructure a été adopté. D'autre part, le NEPAD, l'Union africaine et la Banque africaine de développement sont en train d'arrêter les derniers détails d'un programme de développement des infrastructures en Afrique. Les Gouvernements sont également à la recherche de partenariats public-privé afin d'améliorer les réseaux infrastructurels

dans leur pays et de rehausser la qualité des prestations de services à leur population. Bien que suffisamment de ressources aient été engagées, l'Afrique souffre toujours d'un manque d'infrastructures de base qui faciliteraient le développement durable et le commerce à l'échelle régionale et mondiale et entretiendraient la capacité concurrentielle entre les sous-régions. En termes de densité de route asphaltée, l'Afrique subsaharienne a une faible couverture -- 31 km pour 1000 km<sup>2</sup>. En 2009, l'Union africaine a adopté une déclaration sur le développement des transports et de l'énergie en Afrique, qui reconnaît « la gravité du déficit d'infrastructures de transport et d'énergie en Afrique et l'ampleur des besoins en financement ». La déclaration contient aussi plusieurs engagements sur l'harmonisation des législations, les financements publics et l'amélioration de la connectivité.

28. Étant donné que la croissance économique est également conditionnée par les innovations scientifiques et les transferts de technologie, en 2006 l'Union africaine a approuvé un Plan d'action consolidé pour les sciences et les technologies en Afrique qui permettra à l'Afrique de mettre à profit et d'appliquer les sciences, les technologies et les innovations pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable. L'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, mise en place pour mesurer les progrès accomplis par les États membres de l'Union africaine dans la recherche et le développement, a fait état de la participation de 19 pays à la première série d'enquêtes sur la place réservée à la science et la technologie dans ces pays. Les conclusions préliminaires ont été rapportées lors d'un atelier organisé en Afrique du Sud en mars 2009. Les développements et transferts technologiques sont indispensables pour s'adapter aux mutations du climat et en amortir les effets. Le Plan d'action de Bali demande des moyens renforcés pour lever les obstacles et fournir des incitations financières et autres à une montée en puissance des activités de mise au point de technologies et de leur transfert, de même qu'une coopération pour la recherche et le développement.

29. Les investissements privés sont l'un des principaux moteurs de croissance, comme le souligne le document fondateur du NEPAD. En 2008, les Gouvernements ont avancé sur la voie de la simplification des règles économiques et le renforcement de l'environnement institutionnel pour les relations commerciales: 28 économies ont procédé à 58 réformes, comparé à 24 économies et 49 réformes en 2006 et 2007. La cadence des réformes s'accélère, avec une augmentation de 70 % du nombre de pays ayant procédé à des réformes entre 2005 et 2008. S'agissant du rythme des réformes à l'échelle régionale, l'Afrique subsaharienne est passée de la 5e place en 2007 à la 3e place en 2008<sup>7</sup>. Le NEPAD s'est également employé activement à promouvoir un continent favorable aux investissements par le biais de l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, qui a pour but de développer le secteur privé sur le continent. Cependant, faire des affaires en Afrique subsaharienne a un coût élevé, le plus élevé au monde<sup>8</sup>. A cet égard, le rôle des organisations de la société civile est primordial car elles mettent en lumière l'importance stratégique d'un environnement propice aux investissements comme moyen de stimuler la croissance économique. En mai 2009, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat du

<sup>7</sup> Centre de développement de l'OCDE, Banque africaine de développement et ECA, Perspectives économiques en Afrique, 2009.

<sup>8</sup> Banque mondiale, Doing Business 2009

NEPAD ont discuté de la façon dont le secteur privé et les organisations de la société civile pourraient défendre les objectifs prioritaires de l'Union africaine et du NEPAD.

## **2 Développement humain**

30. En ce qui concerne l'éducation, l'Union africaine a déclaré 2006-2015 Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique -- programme qui adapte les engagements internationaux, dont le Plan d'action de Dakar de l'éducation pour tous, aux besoins spécifiques de l'Afrique. Selon l'UNESCO, l'Afrique a fait des progrès particulièrement impressionnants, de nombreux Gouvernements attachant de plus en plus d'importance à l'éducation élémentaire. Le taux net de scolarisation primaire en Afrique subsaharienne est passé de 60 % en 2000 à 71 % en 2007. Pourtant, d'après les prévisions de l'UNESCO, l'objectif de scolariser tous les enfants en primaire ne sera pas atteint.

31. L'un des engagements fondamentaux concernant la santé est la promesse solennelle faite par les États, et inscrite dans la Déclaration de l'Union africaine d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses, de consacrer 15 % du budget national à la santé. Les États africains ont également souscrit à des engagements déterminants sur la santé maternelle et la mortalité infantile, énoncés par exemple dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Déclaration et le Plan d'action pour une Afrique digne des enfants, et la Stratégie africaine de la santé. Malgré quelques progrès, la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans reste élevée en 2007, ce qui est inacceptable -- 145 décès sur mille naissances vivantes en Afrique subsaharienne et 35 sur mille en Afrique du Nord<sup>9</sup>.

32. Enfin, ces dernières années, les États africains ont adopté des décisions capitales sur la lutte contre les inégalités fondées sur le sexe, notamment l'article 4 (1) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, dans lequel est gravé le principe de la parité entre les sexes; le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs aux droits de la femme en Afrique; et la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique. Plus récemment, en 2009, les dirigeants africains ont fait un pas en avant qui mérite d'être salué; ils ont adopté la Politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et son plan de mise en œuvre sur 10 ans. Celui-ci comprend sept engagements précis et ambitieux, dont celui de mobiliser différents acteurs pour parvenir à l'égalité entre les sexes, d'adopter des lois et des mesures de protection juridiques contre la discrimination afin de garantir l'égalité hommes-femmes, et la promesse que les États membres systématiseront une stratégie panafricaine en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes. Des données récentes indiquent qu'à travers le continent les hommes et les femmes n'ont pas un accès équitable aux ressources. Cette année est un moment critique pour faire le point de la situation en Afrique, car en 2010 aura lieu l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Beijing (Beijing +15).

---

<sup>9</sup> Rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, p. 24. (United Nations publications. Sales. No E.09.I.12).

### 3 Gouvernance et sécurité

33. Les Gouvernements africains ont pris une série d'engagements concernant la bonne gouvernance et la sécurité et ont créé un ensemble d'instances pratiques dont le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de justice. Le Rapport sur la gouvernance en Afrique note certains progrès en matière de représentation politique et de politique électorale, qui instaure une mise en concurrence, en matière de droits de l'homme et du respect de l'état de droit. En outre, les organisations de la sociétés civile ont renforcé la sensibilisation de la population à la politique et obligé les gouvernements à rendre des comptes. En juin 2009, 30 pays avaient adhéré spontanément au Mécanisme, 15 pays avaient enclenché le processus d'examen et 12 évaluations par les pairs étaient terminées. Le Mécanisme s'est attaché à des questions cruciales, comme la diversité et la xénophobie, les élections, la gestion des ressources, les terres et la corruption. L'application des recommandations du Mécanisme demeure un pari difficile. Pour vaincre cet obstacle, le secrétariat du Mécanisme a conçu un programme de soutien à l'application des plans d'action nationaux des pays déjà évalués. En effet, les capacités administratives, quoique meilleures, restent faibles. Par exemple, 27 pays ont ratifié la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, mais beaucoup n'ont pas encore élaboré de stratégies nationales globales pour sa mise en œuvre effective.

34. Le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits<sup>10</sup> souligne que « le coût des conflits armés en Afrique est égal au montant de l'aide financière internationale reçue par le continent, quand il ne le dépasse pas ». En vue de répondre aux préoccupations du continent au sujet de la sécurité, l'Union africaine a adopté en 2002 le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité qui a donné naissance à ce qu'on désigne sous le nom d'Architecture de paix et sécurité en Afrique. L'Union africaine et les communautés économiques régionales sont aussi intervenues auprès des missions de maintien de la paix dans plusieurs conflits. Mais la contrainte majeure qui subsiste lorsque les organisations africaines participent au maintien de la paix, c'est l'obtention d'un financement suffisant et fiable. L'établissement de la force africaine prépositionnée -- force de réaction rapide qui devrait compter 8 000 soldats et 2000 civils d'ici à 2010 -- est une prouesse notable. Mais, même s'il y a eu une avancée du point de vue de la doctrine, des procédures opérationnelles permanentes, du commandement, de l'organisation, des communications et des informations, la création de la force prépositionnée est en retard sur le calendrier. Dans le contexte de l'Afrique, il faut prêter une attention particulière aux besoins spécifiques des pays qui sortent d'un conflit. L'Union africaine a adopté en 2007 un cadre d'action pour la reconstruction après les conflits armés, mais il importe que des missions d'information recensent les besoins uniques de ces pays et leur apportent une aide plus satisfaisante.

#### B. Partenaires de développement

35. Depuis longtemps, et à plusieurs reprises, les partenaires de développement expriment, et ont exprimé, leur vif intérêt pour le développement de l'Afrique. Au

---

<sup>10</sup> S/2008/18.

Sommet mondial de 2005, les pays ont réitéré leur désir de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique. Récemment, des partenaires de développement non traditionnels ont également entrepris de soutenir le développement du continent. La Chine, l'Inde, la Turquie et la République de Corée du Sud ont organisé il y a peu des sommets de haut niveau avec les pays africains dans le but d'intensifier la coopération sur tous les fronts. Ceci prouve combien les partenaires internationaux sont de plus en plus résolus à voir l'Afrique se développer.

## **1 Aide publique au développement et allègement de la dette**

36. Au sommet du G-8 de 2005, les partenaires de développement ont exprimé leur ferme intention de verser, au titre de l'APD en 2010, 50 milliards de dollars de plus qu'en 2004, dont 25 milliards iraient à l'Afrique. Cela présuppose de porter les flux d'aide à la région, qui étaient de 29,5 milliards de dollars en 2004, à 55 milliards en 2010 (compte tenu des prix et des taux de change de 2004) ou bien 66 milliards de dollars (en fonction des prix de 2008). L'Union européenne a également promis de hausser le niveau d'APD à 0,56 % du revenu national brut d'ici à 2010 et d'affecter la moitié de cette hausse à l'Afrique subsaharienne. Les partenaires de développement ont pris des engagements sur l'efficacité de l'aide, le financement du développement et l'harmonisation. A propos de l'efficacité, la Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008 comprennent des mesures visant à améliorer la qualité et l'impact de l'aide. Les partenaires de développement se sont déclarés partisans de mécanismes de financements innovants. Enfin, la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation engage les institutions participantes à simplifier et harmoniser leurs dispositifs et à alléger leurs coûts. En avril 2009, le sommet du G-20 a montré à quel point il est important de tenir les promesses d'aide et en mai 2009, les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont adopté un plan d'action incitant à multiplier les efforts pour relancer les prestations d'aide collectives, en particulier en faveur de l'Afrique.

37. L'état d'avancement de ces divers engagements varie énormément. En termes de volume, le montant de l'APD est passé de 29,5 milliards de dollars en 2004 à 38,7 milliards en 2007 et 42 milliards en 2008. En pratique, selon les estimations de l'OCDE, l'Afrique n'a reçu que 31 %, soit 12,5 milliards de dollars, de la hausse totale de l'APD depuis 2004, pourcentage bien en-dessous des 50 % promis à Gleneagles. S'ils souhaitent atteindre l'objectif, les donateurs doivent accroître leur aide à l'Afrique de plus de 17 % par an entre 2007 et 2010. En termes de qualité de l'aide, l'enquête menée en 2008 par l'OCDE pour suivre l'application de la Déclaration de Paris montre que, malgré des améliorations dans plusieurs domaines, il est fort probable que la plupart des principaux objectifs ne seront pas atteints en 2010. Sur une note plus positive, les recettes des pays, pour toute l'Afrique, ont augmenté, passant de 138 milliards (chiffre moyen entre 1997 et 2002) à 367 milliards de dollars en 2007, et les capitaux privés destinés à l'Afrique subsaharienne sont passés de 6,9 milliards en 2002 à 55,5 milliards de dollars en 2007. L'harmonisation gagne du terrain, grâce aux nombreux efforts faits par les pays donateurs pour adopter une programmation et des stratégies d'assistance conjointes, mettre en commun leurs fonds et utiliser les systèmes des pays chaque fois que possible. Au moment où l'Afrique est engluée dans une crise financière, alimentaire et énergétique, plus que jamais les promesses des donateurs doivent se transformer en réalité et être respectées à la lettre.

38. En ce qui concerne l'allègement de la dette, des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, au titre desquelles les dettes admissibles contractées auprès de l'Association internationale de développement, du Fonds monétaire international et du Fonds africain de développement sont annulées lorsque les pays atteignent leur point d'achèvement déterminé par l'Initiative PPTE. En mai 2009, 20 pays africains étaient parvenus au point d'achèvement, 9 étaient encore dans la période intermédiaire entre point de décision et point d'achèvement, et 4 pays participants et admissibles n'avaient pas encore atteint le point de décision. Avant l'Initiative PPTE, les pays admissibles dépensaient, en moyenne, légèrement plus pour le service de la dette que pour la santé et l'éducation réunies. Maintenant, les dépenses pour la santé, l'éducation et d'autres services équivalent à environ 5 fois les versements au titre du service de la dette. Par ailleurs, la proposition du G-8 d'annuler les dettes multilatérales est en bonne voie et, actuellement, 20 pays africains ont obtenu des réductions de dette de la part des donateurs bilatéraux au titre de l'Initiative PPTE. Du fait de l'allègement de la dette, la dette officielle de l'Afrique aux Gouvernements et aux institutions multilatérales a diminué -- de 62,8 % en 2000, elle est passée à 20,6 % du PIB en 2008.

## **2 Libéralisation des échanges et aide au commerce**

39. L'Afrique continue à être un joueur marginal dans l'arène du commerce mondial, le volume de ses échanges ne comptant que pour 2,7 % du commerce au niveau mondial en 2007. Les structures commerciales de l'Afrique restent étriquées en termes de produits et de destinations des exportations. Même si ces dernières années le continent a multilatéralisé son commerce, notamment grâce à la présence toujours plus grande de la Chine en Afrique, les échanges sont encore centrés sur les produits traditionnels. Au cours de la période 2005-2007, les exportations de l'Afrique vers l'Asie se sont accrues de près de 50 %, mais 78 % de ces exportations étaient des carburants et des produits miniers. D'intenses efforts ont été entrepris pour conclure les négociations de Doha, cependant des divergences ont persisté jusqu'en 2008. Parmi celles-ci, on note la facilitation de l'accès au marché agricole de l'Union européenne, la réduction substantielle des subventions accordées par les États-Unis à son secteur agricole, et l'accès aux marchés agricole et industriel pour les pays en développement avancés. Au demeurant, cette période de turbulences économiques et financières rend encore plus complexe le cheminement déjà ardu vers la libéralisation économique dans le cadre du cycle de Doha. Le volume du commerce mondial risque fort d'accuser une perte allant jusqu'à 13 % en 2009 par rapport au niveau de 2008, donc de nombreux Gouvernements prennent des mesures protectionnistes, ce qui empêche les économies de profiter d'une éventuelle reprise. A la fin de 2008, au pic de la crise financière, les pays de l'OCDE ont promis solennellement de résister à la tentation d'ériger de nouvelles barrières à l'investissement ou au commerce des biens et des services, d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation, ou d'appliquer les mesures de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui vont à l'encontre d'une relance des exportations. Les pays du G-20 et du G-8 ont renouvelé cette promesse lors de leurs derniers sommets, à Londres et à L'Aquila, en Italie.

40. L'année dernière, on a assisté à un nouvel élan dans la mise en œuvre des recommandations de l'équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce, placée sous la houlette de l'OMC. En 2008, une feuille de route relative à l'Aide pour le

commerce a été adoptée, avec pour objectif de fournir une analyse détaillée des résultats des programmes de l'Aide pour le commerce aux niveaux régional et sous-régional. Une version annotée de la feuille de route a été présentée en février 2009. S'intéressant exclusivement à l'Afrique, un groupe de travail africain sur l'Aide pour le commerce, composé de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'OMC, dirige la mise en œuvre de cette initiative à l'échelle du continent. Le thème de réflexion en 2008 était les mécanismes de surveillance et d'évaluation, ainsi que la sélection et la mise au point de projets susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire au niveau régional, en fonction de trois domaines prioritaires: les normes, les infrastructures et la facilitation des échanges. En 2007, l'Afrique a reçu 32 % du total de l'Aide pour le commerce, à savoir un montant de 7,14 milliards de dollars. La même année, la Banque africaine de développement a alloué à l'Aide pour le commerce plus de 90 % du total de l'APD sectorielle. La deuxième session d'examen des résultats de l'initiative Aide pour le commerce, qui a eu lieu en juillet 2009, a servi de catalyseur à des actions collectives qui tirent parti des retombées de l'Aide pour le commerce.

### **3 Coopération Sud-Sud**

41. Ces dernières années, la coopération Sud-Sud est devenue l'un des plus puissants moteurs de croissance de l'Afrique. Cette coopération commence à fournir des ressources plus conséquentes pour le développement, en particulier dans les secteurs productifs et les infrastructures. Cette dynamique a été exploitée, par exemple, dans le Plan d'action de Doha, le Programme d'action de La Havane et la Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud. Dans cette optique, des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie et les États du Golfe ont contribué de façon appréciable au développement de l'Afrique. La Chine, au premier chef, a joué différents rôles. Les échanges entre la Chine et l'Afrique ont atteint un chiffre record de 107 milliards de dollars en 2008, enregistrant une hausse de 45,1 % en 2007. S'il est difficile d'avoir des données précises, on estime tout de même que les investissements directs chinois en Afrique se sont élevés à 6,6 milliards de dollars pour la période 2000-2006, et le FMI estime que l'APD est passée d'environ 310 millions de dollars dans la période 1989-92 à près de 1000 à 1500 milliards de dollars dans la période 2004-05.

42. Les relations de l'Inde avec l'Afrique, pour ce qui est du commerce et des affaires, se sont également développées au cours des dernières années. Les échanges entre ces deux régions ont augmenté, passant de 7 milliards de dollars en 1997 à 70 milliards en 2007. Au Sommet du Forum Inde-Afrique, en avril 2008, les deux parties ont adopté la Déclaration de Delhi et le Cadre de coopération Afrique-Inde, qui servent de schéma directeur pour la coopération. Le Brésil, dont les liens historiques avec le continent sont étroits, a aussi accru sa présence en Afrique. Le commerce est passé de 10,4 milliards de dollars en 2004 à 26 milliards en 2008, et la compagnie nationale d'énergie du Brésil a annoncé un plan de dépenses de grande ampleur pour la période 2009-2013, chiffré à 174 milliards de dollars. Le Brésil est également en train de créer une université internationale unique, qui envisage de recruter et de former 2500 étudiants africains par an. Lors du dernier sommet du groupe Brésil, Russie, Inde et Chine, qui s'est tenu en Russie en juin 2009, les dirigeants de ces pays dont les économies sont en pleine expansion ont réitéré leur volonté d'aider les pays en développement.

43. Le Sommet de la coopération Turquie-Afrique, à Istanbul en 2008, a illustré l'intérêt de la Turquie pour le développement de relations avec l'Afrique. Les échanges avec la région ne représentaient que 12 milliards de dollars en 2007, mais ils devraient atteindre les 30 milliards de dollars d'ici à 2010. Les États du Golfe font, eux aussi, des investissements non négligeables sur ce continent. De 2007 à la mi-2008, leurs investissements directs en Afrique subsaharienne ont atteint les 15 milliards de dollars. Le commerce à partir de l'Afrique en direction du Golfe consiste essentiellement en produits de base, alors que le gros du commerce des États du Golfe en direction de l'Afrique est constitué du pétrole, des produits pétroliers et des articles manufacturés.

### C. Les Nations Unies

44. Le système de soutien des Nations Unies à l'Afrique au niveau régional est assuré par le mécanisme de coordination régional, qui sert de cadre aux consultations destinées à accélérer l'exécution des programmes de tous les organismes de l'ONU. Chaque année des réunions sont organisées par la Commission économique pour l'Afrique à son siège. La 9e réunion, en octobre 2008, a porté surtout sur les résultats et les réalisations dans deux domaines principaux: les progrès accomplis pour aboutir à une meilleure cohérence, coordination et coopération entre les institutions des Nations Unies, et les progrès accomplis pour consolider les partenariats entre les Nations Unies et les organisations continentales africaines (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et communautés économiques régionales). A sa 9e réunion, l'Union africaine a salué l'alignement des groupes thématiques du mécanisme régional de coordination sur les programmes et activités de l'Union africaine/NEPAD, mais a incité les institutions des Nations Unies à se concerter davantage avec la Commission de l'Union africaine pour parfaire l'harmonisation.

45. En 2006, à l'aide de l'ONU au continent s'est ajoutée l'adoption du plan décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Le cadre du Programme a été conçu comme cadre stratégique général des Nations Unies pour la coopération avec l'Union africaine. Jusqu'à présent, tout est fait pour aligner les activités des modules thématiques des Nations Unies en appui à l'Union africaine avec le plan décennal de renforcement des capacités, les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, et les décisions pertinentes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, ainsi que les produits des instances ministérielles sectorielles de l'Union africaine. Pour surmonter certaines difficultés, le Secrétaire général a établi en 2008 un groupe de haut niveau chargé d'étudier la façon dont les Nations Unies peuvent soutenir les opérations de maintien de la paix.

46. La troisième grande initiative des Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique est le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. A propos du volume d'APD destiné à l'Afrique, le Groupe de pilotage a fait savoir que 72 milliards de dollars par an étaient nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On peut parvenir à ce but, premièrement, en donnant suite à la promesse faite au G-8 de Gleneagles de doubler l'APD pour l'Afrique, et deuxièmement, en bénéficiant d'un appui supplémentaire de pays comme la Chine qui ne font pas partie de l'OCDE, de fondations privées et de partenariats audacieux public-privé. Les travaux du Groupe

de pilotage avec 10 pays sur les « Scénarios de Gleneagles », qui reposent sur la promesse du G-8 de doubler ou plus l'aide à l'Afrique, ont montré que l'aide supplémentaire peut être absorbée et dépensée sans compromettre la stabilité macroéconomique. Les recommandations émises par le Groupe de pilotage ont été approuvées par huit institutions multilatérales (Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Commission de l'Union africaine, Commission européenne, FMI, OCDE, Banque mondiale et ONU), et les institutions chefs de file ont été désignées pour les mener à bonne fin.

#### **IV. Panorama des instances de surveillance**

47. La surveillance revêt une importance primordiale si l'on veut atteindre les objectifs internationaux. Trop souvent par le passé, les Gouvernements ont organisé des sommets de haut niveau sur le développement, fixé des buts qui semblaient audacieux, puis failli à leurs engagements. La nécessité d'adopter de meilleurs outils de contrôle et de meilleurs outils statistiques a été maintes fois exprimée à des tribunes. Par exemple, l'équipe spéciale Paris 21, chargée d'apporter un appui au suivi des objectifs de développement, a été créée pour mettre en évidence des actions spécifiques qui, aux niveaux national et international, amélioreraient les statistiques dont on dispose pour contrôler et exploiter les résultats en matière de développement. Cela a conduit à l'adoption, en 2004, du Plan d'action de Marrakech pour les statistiques. D'autre part, en mai 2009, les membres de l'OCDE ont adopté un plan d'action appelant à un meilleur suivi des engagements sur le volume et l'efficacité de l'aide au vu de la crise financière. Le Secrétaire général, dans son rapport de juillet 2009 sur la crise économique et financière, a recommandé une action concertée afin d'améliorer les mécanismes de suivi pour assurer une plus grande éthique de responsabilité dans le cadre des mesures publiques d'intérêt mondial et améliorer l'aptitude à détecter les crises du développement dans le monde et à leur faire face<sup>11</sup>. De par leur champ d'action, les mécanismes actuels de suivi du développement de l'Afrique sont soit tous azimuts, soit spécialisés.

48. Le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, établi en 2003, rassemble des pays d'Afrique et de l'OCDE et d'autres partenaires de développement et offre une large plate-forme pour stimuler et soutenir l'action des partenariats en faveur du développement de l'Afrique, d'un côté comme de l'autre. Le Forum, qui se réunit deux fois par an, est chargé de vérifier si les engagements sont tenus des deux côtés. En plus du Forum, la Banque mondiale et le FMI publient annuellement le Global Monitoring Report, qui donne un aperçu de la mise en œuvre des engagements. L'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, effectué conjointement par l'ONU-Commission économique pour l'Afrique et l'OCDE, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD, fournit une liste complète et un bilan de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement.

49. Les mécanismes de suivi spécialisés dans certains secteurs comprennent la mission de l'OCDE qui permet de veiller à la progression des flux d'APD et à l'efficacité de l'aide; l'indicateur du commerce et du développement (ICD) et le Commitment to Development Index mis au point par le Centre for Global Development, les évaluations réalisées par le Mécanisme d'évaluation intra-

---

<sup>11</sup> A/CONF.214/4.

africaine et l'Index Ibrahim de gouvernance africaine sur les questions de gouvernance; le suivi auquel procèdent régulièrement le FMI et la Banque mondiale dans le domaine des questions commerciales, de la souplesse des transactions et autres indicateurs économiques, et les actions menées par plusieurs institutions des Nations Unies pour contrôler les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et présentées dans le rapport annuel sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans le rapport annuel du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou bien dans le Forum pour la coopération en matière de développement. Toutes ces actions se font de manière dispersée, sans faire jouer la synergie.

50. Ces dernières années, la société civile a également pris la parole. Dans le suivi de toutes les promesses solennelles faites à l'Afrique en 2005, une ONG située en Afrique du Sud, African Monitor, a été créée aux fins de garantir que « toutes les promesses faites de tous côtés seraient dûment et rapidement exécutées, de sorte qu'elles impriment un changement véritable dans le quotidien des gens ». African Monitor possède quatre outils de recherche et de contrôle principaux et publie chaque semestre le Development Support Monitor. Un autre dispositif de surveillance a été institué par Debt, AIDS, Trade in Africa (DATA), ONG fondée en janvier 2002 au Royaume-Uni. Elle publie un rapport annuel sur l'évolution du développement sous toutes ses formes (indicateurs sociaux, politiques et économiques). Enfin, l'Africa Progress Panel, présidé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a été créé en 2008 pour appeler l'attention sur la nécessité d'honorer les engagements, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et du soutien économique, indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces initiatives lancées par la société civile sont des gages de transparence et d'indépendance d'esprit, mais elles ne bénéficient pas du libre accès aux centres décisionnels des organisations internationales.

51. Parce qu'il est crucial de répondre aux besoins de l'Afrique et qu'il importe que la multitude d'engagements auxquels ont souscrit les parties prenantes soient tenus, il faut absolument veiller à leur concrétisation. Mais il n'est nul besoin d'un nouveau mécanisme; il faut seulement trouver un moyen efficace de réunir les résultats des diverses instances de surveillance. Un tel mécanisme de suivi pourrait approfondir les examens effectués par les Nations Unies et par d'autres organismes, en appliquant certains principes: exhaustivité thématique, intégration des agents, force politique et légitimité. Ce dispositif pourrait suivre l'évolution de tous les engagements dans les domaines se rapportant aux besoins de développement de l'Afrique et pointer les liens importants qui unissent les différentes composantes du développement. Ce dispositif supposerait un partenariat Union africaine-Nations Unies afin de garantir une légitimité régionale et une crédibilité internationale. En vue d'enclencher ce mécanisme, des consultations commenceront au début de l'année 2010 dans le cadre de l'équipe spéciale interorganisations sur l'Afrique.

## V. Conclusions, recommandations et perspectives

52. Il conviendrait d'évaluer conjointement, plutôt que séparément, les incidences des trois crises qui frappent le continent, et prendre en compte le fait qu'elles aggravent les problèmes structurels qui existent déjà sur ce continent. Ce rapport a

montré que les crises sont survenues à un moment malencontreux, à un moment où les économies africaines étaient entrées dans une période de croissance régulière, laissant augurer la possibilité de parvenir à un développement durable. En 2008, l'Afrique a connu un recul dans des domaines décisifs, comme la croissance économique, le développement agricole et l'élimination de la pauvreté, de même qu'au niveau de nombreux autres indicateurs du développement humain.

53. La crise économique et financière place les pays africains devant un défi unique, puisque leur économie monétaire dépend largement d'un petit nombre d'exportations. Les Gouvernements africains doivent prendre des mesures plus radicales pour renforcer l'intégration régionale et diversifier leurs exportations afin de satisfaire aux exigences de l'économie mondiale. La réponse des partenaires internationaux aux crises doit prendre en considération les besoins spécifiques du continent: accès au commerce et au marché; accès à un financement adéquat; renforcement des capacités; viabilité du niveau d'endettement; développement des infrastructures, paix et sécurité.

54. Pour atténuer les conséquences de la crise alimentaire, il faut repenser la politique commerciale de façon à valoriser la production agricole dans le monde entier. La question des subventions aux biocarburants et des restrictions à l'exportation n'est pas actuellement au cœur des négociations commerciales multilatérales, mais elle doit être traitée en tant qu'élément d'une stratégie d'ensemble visant à libéraliser la production agricole. Il serait bon que les partenaires de développement respectent leurs engagements d'abaisser les barrières qui entravent la circulation des produits africains et qu'ils envisagent de supprimer les subventions agricoles qui ont un effet pervers sur le commerce mondial.

55. Il faut que les partenaires de développement fassent montre de détermination pour faire face aux problèmes liés aux mutations climatiques, en s'appliquant à limiter la déforestation et en s'adaptant pour la prévenir, ainsi qu'en augmentant les fonds destinés aux énergies renouvelables en Afrique. Les énergies renouvelables telles que les énergies solaire, éolienne et géothermale, étant parfaitement viables en Afrique, tout doit être fait pour renoncer aux projets basés sur le charbon et leur préférer ces nouvelles sources d'énergie. Il conviendrait que les partenaires de développement prennent pleinement en compte les besoins de développement de l'Afrique lors des négociations précédant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

56. L'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et le commerce sont les principaux moteurs de croissance de l'Afrique. Aussi, les partenaires de développement se doivent de faire le nécessaire pour tenir leur promesse de porter les flux d'aide en 2010 à 66 milliards de dollars (prix de 2008). Ils devraient également maintenir la hausse des investissements directs étrangers à destination de l'Afrique.

57. La Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie et les États du Golfe ont offert de nouvelles chances à l'Afrique, permettant de répondre à ses besoins de développement, en particulier dans les secteurs des infrastructures et du commerce. Pour que le développement de l'Afrique se poursuive, il est impératif que donateurs traditionnels et non traditionnels obéissent aux principes convenus de coopération en matière d'aide, d'échanges, de financement du développement, et de gestion de la dette à long terme.

58. Mauvaise gouvernance et pauvreté sont interdépendantes. Certes, des progrès ont été accomplis par de nombreux pays africains dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire. Il conviendrait que la communauté internationale aide les pays africains à se doter d'institutions démocratiques et de systèmes juridiques efficaces et à faire prévaloir la liberté de la presse. Ceci dit, il faut trouver un juste équilibre entre appropriation, durabilité et partenariat. Les donateurs devraient appuyer les mécanismes endogènes qui pourraient engendrer des changements internes, plutôt que se faire seulement les chantres de normes démocratiques universelles. Il serait bon que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine soit étayé et que tous les pays africains prennent part au processus sans tarder.

59. Nul n'est responsable du développement de l'Afrique, excepté les peuples africains, les États africains et les institutions africaines. Bien que des avancées aient été constatées en 2008 en ce qui concerne la libéralisation des échanges et l'assouplissement des transactions, les États africains doivent s'efforcer d'atteindre le but qu'ils se sont fixés, à savoir allouer 10 % du budget national au développement de l'agriculture. Dans le domaine de la santé, ils doivent prendre les dispositions voulues pour consacrer 15 % de leur budget à la santé, comme il est inscrit dans la Déclaration d'Abuja de l'Union africaine.

---